



LE MINISTRE

Paris, le 21 SEP. 2018

*Cher*

Monsieur le Secrétaire départemental,

Comme je m'y étais engagé lors de mon déplacement en Polynésie française, les concours et examens professionnels organisés par la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et la direction générale des finances publiques (DGFIP) dans la zone « Pacifique » - de Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna – se dérouleront désormais de jour et non plus de nuit.

Le recours à des sujets distincts constituera dorénavant la règle en matière d'organisation des concours et examens professionnels de ces deux directions de mon ministère.

Par exception et pour des concours avec un très petit nombre de candidats pour lesquels l'existence de sujets distincts pourrait exposer les candidats à une rupture d'anonymat, l'utilisation du sujet métropolitain pourra être envisagée avec « mise en loge » permettant de vérifier qu'aucun moyen de communication avec l'extérieur n'est utilisé.

La DGDDI et la DGFIP ont d'ores et déjà engagé les travaux de modification des arrêtés d'organisation et des arrêtés d'ouverture de leurs concours et examens professionnels, afin d'être en mesure de recourir à des sujets distincts.

Ainsi, dès ce mois-ci, les concours seront organisés en ayant recours à des sujets propres à la zone Pacifique selon des modalités décrites dans les tableaux joints à ce courrier.

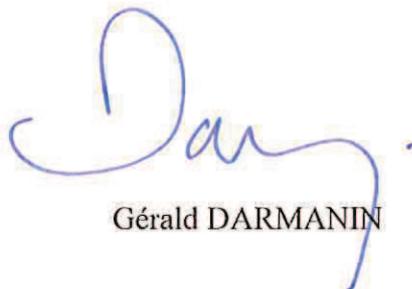
Les candidats de cette zone inscrits à ces concours et qui ont déjà été destinataires de leurs convocations ont reçu ou recevront dans les prochains jours de nouvelles convocations les informant des nouvelles dates et des nouveaux horaires des épreuves.

Monsieur Allen SANQUER  
Secrétaire Départemental  
FO DGFIP Polynésie  
Direction des Finances publiques - EDR  
Rue Anne-Marie Javouhey  
BP 4497  
98713 PAPEETE

Ces mesures sont de nature à améliorer de façon concrète l'équité d'accès aux emplois de la DGDDI et de la DGFIP pour les candidats de la zone Pacifique et à offrir, pour les agents déjà en poste dans ces deux administrations, une possibilité assurément plus satisfaisante d'accéder à un grade ou à une catégorie supérieure.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire départemental, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous



Gérald DARMANIN